

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Assemblée ordinaire du 7 août 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 7 août 2023 à 19 :00 à la salle du conseil du complexe municipal, situé au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présent à cette rencontre:

Madame	Véronique Danis	Mairesse	
Madame	Julie Côté	Conseillère,	Siège 1
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller,	Siège 2
Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller,	Siège 4
Monsieur	Marcel St-Martin	Conseiller,	Siège 5
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller,	Siège 6

Sont absent à cette rencontre:

Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère,	Siège 3
--------	--------------------	--------------	---------

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Madame Sandra Payette, directrice générale et greffière-trésorière, elle occupe la fonction de greffière de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

La séance ordinaire est par conséquent ouverte à 19 h00, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-08-114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR- MODIFIÉ AVEC RETRAIT DU POINT 600.2

100. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100.1 Adoption de procès-verbaux

100.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2023;

100.2 Adoption des comptes du 1^{er} juin au 31 juillet 2023;

100.2.1	Liste des comptes payés	78 398\$
100.2.2	Liste des salaires payés	68 187\$
100.2.3	Liste des comptes à payer	107 053\$
100.2.4	Prélèvements automatiques	42 455\$
100.2.5	Liste des virements bancaires	67 319\$

100.3 Résolution PRABAM- Création de la fontaine;

- 100.4 Autorisation à madame la mairesse Véronique Danis et à la directrice générale et greffière-trésorière de déposer un projet de fête du village et d'être signataires dans le cadre du programme de financement du fond événementiel de la MRCVG;
- 100.5 Dépenses requises, priorité 4 pour le respect des dépenses de la TECQ 2019-2024;
- 100.6 Mandat à la direction générale d'acheter les bandes de patinoires de fibre de verre appartenant à la municipalité de bois franc en procédant de gré à gré contre une somme de 1 250 \$;
- 100.7 Autorisation à la direction générale de procéder aux dépenses nécessaires à l'événement fête du village pour une somme maximale de 2 500\$ et de procéder aux déplacements de fond nécessaire dans les grands livres afin de respecter le budget établi;

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 200.1 Embauche d'un nouveau pompier;

300 TRANSPORT ET VOIRIE

400 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, POLITIQUE DE LA FAMILLE ET AÎNÉS

- 500.1 Autorisation à madame la maire de suivre la formation, mariage et union civile et désignation de celle-ci comme célébrante de mariage

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600.1 Amendement à la résolution #2023-06-104 appuie à la demande déposer à la CPTAQ concernant le déplacement de bâtiment hors de la ZIS sur le lot 3 318 881, demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture
- ~~600.2 Appui à la demande déposer à la CPTAQ concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de construire une résidence sur le lot 3 318 793;~~

700 LOISIRS, PARCS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 700.1 *Entente et entretien du sentier de ski de fond 2023-2024;*

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

Remis par courriel le 28 juillet 2023;

900 VARIA

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec modification – retrait du point 600.2. Aucun ajout de point au varia.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-08-115

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Gauthier et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2023, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

3. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

2023-08-116

ADOPTION DES COMPTES DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu d'adopter le rapport suivant, et ce, pour la période jusqu'au 31 juillet 2023;

Comptes déjà payés (Chèques 1717- 1755)	78 398 \$
Liste salaires nets et frais de déplacement	68 187 \$
Comptes à payer (Chèques 1756- 1805)	107 053 \$
Paielements par prélèvements automatiques	42 455 \$
Paielements par virements bancaires	67 319 \$
Chèque annulé 1 685 et 1 685 – mauvais non de fournisseur	2

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Certificat de disponibilité

La soussignée, Madame Sandra Payette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Sandra Payette
Directrice générale et greffière-trésorière

4. DEMANDES ET DÉCISIONS

2023-08-117

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ENGAGER LES FONDS DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) DE 75 000\$ ET DE MANDATER MADAME LA MAIRESSE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE D'ÊTRE SIGNATAIRE POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment municipal nécessite des travaux de mise aux normes pour assurer un accès sécuritaire des entrées principales en devanture du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'UN accès pour personnes à mobilité réduite doit être aménagé puisque celle existante ne permet plus l'accès au bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de l'entreprise d'aménagement paysager Les CRÉATIONS DE LA FONTAINE afin d'effectuer les dit travaux et que par la résolution 2023-;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'engager les fonds de la PRABAM d'un montant maximum de 75 000\$ afin de payer le contrat octroyé à l'entrepreneur- la création de la fontaine et autorisation à madame la mairesse Véronique Danis et à madame Sandra Payette afin de procéder à la signature des documents requis pour l'aide financière pour et au nom de la municipalité de Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2023-08-118

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DU FOND ÉVÉNEMENTIEL DE LA MRCVG, MANDATANT MADAME LA MAIRESSE VÉRONIQUE DANIS ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE D'ÊTRE SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE le programme est ouvert jusqu'au 4 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait se prévaloir de cette subvention pour la tenue de sa FÊTE AU VILLAGE qui se tiendra le 16 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la politique de financement du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel St-Martin et il est résolu d'autoriser la direction générale de déposer une demande d'aide financière auprès de la MRCVG dans le cadre du programme de financement « Fond événementiel » et de mandater madame la mairesse Véronique Danis ainsi que madame Sandra Payette d'être signataire pour et au nom de la municipalité dans cette demande.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2023-08-119

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ENGAGER LES DÉPENSES DE PRIORITÉ 4 AFIN DE RESPECTER LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux de la TECQ 2019-2024 contient des travaux de priorité 4 pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 152 270\$ doit être dépensée afin de respecter les dépenses requises dans le cadre de la TECQ 2019-2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu d'autoriser la direction générale d'engager les dépenses de priorité 4, suivantes :

- 2 270\$ Rang 6
- 9 000\$ Chute Rouge
- 8 000\$ Chemin de Lytton
- 13 000\$ chemin de Montcerf-Lytton
- Autres travaux routiers pour une somme de 120 000\$

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2023-08-120

MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ACHETER LES BANDES DE LA PATINOIRE DE FIBRE DE VERRE APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE BOIS FRANC EN PROCÉDANT DE GRÉ À GRÉ CONTRE UNE SOMME DE 1 250 \$

CONSIDÉRANT QUE les bandes de la patinoire de Montcerf-Lytton sont en décrépitude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir l'accès à une patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat des bandes de patinoires de la municipalité de Bois-Francs de gré à gré contre une somme de 1 250\$.

2023-08-121

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDÉ AUX DÉPENSES NÉCESSAIRES À L'ÉVÉNEMENT FÊTE DU VILLAGE POUR UNE SOMME MAXIMAL DE 2 500\$

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton souhaite offrir à ses citoyens l'opportunité de festoyer;

ATTENDU QUE le comité des joyeux copains offre le bénévolat nécessaire à l'organisation et aux services du repas et de la tenue d'une activité de bingo;

ATTENDU QUE très peu d'activités ont été offertes par la municipalité depuis la pandémie mondiale de la covid-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Emond et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la direction générale de procéder aux dépenses nécessaires à l'événement fête du village pour une somme maximale de 2 500\$ + subvention le cas échéant et de procéder aux déplacements de fond nécessaire dans les grands livres afin de respecter le budget établi

2023-08-122

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Lafontaine a proposé sa candidature au poste de pompier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire augmenter le nombre de ses pompiers qualifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Gauthier et résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton procède à l'embauche de monsieur Daniel Lafontaine.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2023-08-123

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme comporte un volet entretien, qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE le ministre attribue une aide financière maximale de 512 316 \$ pour réaliser l'entretien de l'ensemble des routes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton autorise madame la mairesse Véronique Danis ainsi que madame Sandra Payette, directrice générale de signer la convention d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2023-08-124

AUTORISATION À MADAME LA MAIRESSE DE SUIVRE LA FORMATION, MARIAGE ET UNION CIVILE ET DÉSIGNATION DE CELLE-CI COMME CÉLÉBRANTE DE MARIAGE

CONSIDÉRANT QUE les articles 333 et 521.3 92) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt de la municipalité de Montcerf-Lytton que madame la mairesse Véronique Danis soit désignée comme célébrante compétente sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la formation mariage civil et union civile donnée par la Fédération québécoise des municipalités engendre des frais de 200\$;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et il est résolu de demander au ministre de la Justice de désigner madame Véronique Danis mairesse de la municipalité de Montcerf-Lytton comme célébrante compétente et de déboursier les frais de la formation mariage et union civile offerte par la FQM.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2023-08-125

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION #2023-06-104 APPUIE À LA DEMANDE DÉPOSER À LA CPTAQ CONCERNANT LE DÉPLACEMENT DE BÂTIMENT HORS DE LA ZIS SUR LE LOT 3 318 881, DEMANDE D'UTILISATION À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appuyer la demande auprès de la CPTAQ, afin de régulariser la situation du bâtiment déjà établi en zone inondable ;

CONSIDÉRANT QUE la demande qui sera déposée à la CPTAQ pourrait sécuriser le bâtiment et rétablir l'application de la réglementation à la législation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE *des recherches ont été effectuées et qu'il s'avère qu'il y a peu d'espaces appropriés de disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole comme requise à l'article 58.2 de la LPTAA pour satisfaire la demande ;*

CONSIDÉRANT QUE selon le résultat des recherches effectuées sur le site Centric.ca le 28 juillet 2023 par la municipalité démontre que seulement 2 terres situées hors de la zone agricole se retrouvent sur le marché et qui selon notre interprétation pourrait possiblement accueillir le projet ;

1. Terre à vendre et hors de la zone agricole, situer sur le chemin de Lytton d'une superficie de 1 495 792 p2 # Centris 20427361

2. Terre à vendre et hors de la zone agricole, situer sur la route 117 d'une superficie de 4008 806p2 # Centris 10225877)

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appuyer la demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour un projet de Glamping d'une superficie de plus ou moins 12 hectares et qui serait située sur une partie du lot 3 318 881.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et résolu d'appuyer la demande auprès de la protection du territoire agricole.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2023-08-126

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE CONFIER L'ENTRETIEN DU SENTIER DE SKI DE FOND À FORFAIT POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire entretenir les sentiers pour y pratiquer des activités hivernales de ski de fonds et de raquettes;

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale arrive à grands pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Gauthier et il est résolu d'autoriser la directrice générale d'engager une dépense pour l'entretien (surfaçage/ traçage) du sentier de ski de fond et de mandater monsieur Jean-Bruno Lirette pour l'entretien. Le déboursé d'une somme de 2 625.00\$ est donc autorisé pour la période hivernale 2023-2024 (du 21 décembre 2023 au 20 mars 2024).

Adoptée à l'unanimité des membres présents

5. CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

Transmise par courriel le 28 juillet 2023

6. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen est présent

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-08-127

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel St-Martin de procéder à la levée de l'assemblée à 19 h09.

Adoptée à l'unanimité

Véronique Danis

Mairesse

Sandra Payette

*Directrice générale et
Greffière-trésorière*